

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024- 12/3/19 DOSSIER N°6671	PLAN ANNUEL D' ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en
Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : PLAN ANNUEL D' ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA
CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE
D'AUTONOMIE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,*

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2024-12/3/19 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

au titre de l'année 2025 et conformément au détail figurant dans le plan d'action provisoire, annexes jointes à la présente délibération :

- d'autoriser le versement des aides collectives aux porteurs retenus pour un montant total de **216 710 euros** ;
- d'autoriser le versement des aides individuelles déléguées par la CNSA, aux bénéficiaires, au titre des aides techniques et pack domotique dont le montant total de l'enveloppe est fixé à **80 000 euros** ;
- d'approuver la fixation du montant des frais d'ingénierie à **30 000 euros** ;
- d'autoriser le versement à la Résidence Autonomie de Chénérailles, l'aide au titre du forfait autonomie pour un montant de **20 000 euros** ;
- d'approuver le modèle de convention financière type qui sera conclu avec les porteurs joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières, à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que ces dépenses seront imputées aux chapitres 935.31, article 65888 et 935.32, article 65888.

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET